



## **REUNION**

### **DU BUREAU DIRECTEUR**

**DU 08 Octobre 2026**

**PROCES-VERBAL N°2**

#### **Présents :**

Jérôme BOSCARI (Président) / Joël MESTRE (Secrétaire Général)

Invités : Jean-Claude SOLETO, Président de la Commission de Gestion des Compétitions, Jean-Jacques ROYER, Président de la Commission des Litiges et Discipline, Jean-Pierre FAURE, Président de la Commission des Terrains.

Excusés : Marie-Line BALDASS (Vice-Présidente) / Michel LEPKOWICZ (Trésorier) / Alexandre TROJET (Vice-Président Délégué) / Christelle BOSCARI (Secrétaire adjointe) / Guillaume BOUTINES (Trésorier Adjoint).

#### **Non Excusée :**

#### **INFORMATIONS LIMINAIRES :**

Les présentes décisions, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans un délai de sept jours dans le respect des conditions de forme et de délais de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

À 15H, ouverture de la séance par le Président Jérôme BOSCARI.

## **1) REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS SENIORS SAISON 2026/2027**

Dans la publication des règlements généraux District 82 Saison 2026/2027 des compétitions des championnats Séniors Masculins, une erreur administrative a été commise.

Ci-joint le règlement des montées des compétitions des championnats Séniors Masculins D2, D3 et D4 qui sera appliqué lors de cette saison 2026/2027 :

### **DEPARTEMENTAL 2 (D2) :**

En D2, il y a deux (2) accessions (les premiers de chaque poule). Si une des deux équipes est empêchée ou renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe classée meilleure deuxième (déterminé en fonction de la règle de départage) qui accède en D1, étant entendu que les équipes classées troisièmes ne pourront prétendre à l'accession.

### **DEPARTEMENTAL 3 (D3) :**

En D3, il y a une (1) accession par poule, plus les 2 meilleurs deuxièmes, si une ou plusieurs équipes sont empêchées ou renonce à l'accession, c'est l'équipe classée le moins bons deuxième puis le 3ème dans l'ordre du classement des accessions supplémentaires (déterminé en fonction de la règle de départage), étant entendu que les équipes classées 4ème de poule ne pourront prétendre à l'accession.

### **DEPARTEMENTAL 4 (D4) :**

#### **1ère Phase : Montées**

En D4, il y a trois (3) accessions par poule, qui accèdent à la D4 Accession à la fin de la 1ère Phase.

Les autres équipes joueront en D4 Maintien en 2ème Phase.

#### **2nde Phase : Montées**

En D4, les quatre premiers (4) de la Poule d'Accession, qui accèdent à la D3 à la fin de la 2nde Phase. Si une des quatre équipes est empêchée ou renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe classée cinquième, puis sixième du classement qui accède en D3. Si le cinquième et le sixième de la poule de D4 Accession ne peuvent pas monter, il sera fait appel au 1<sup>er</sup> puis 2<sup>nd</sup> de la Poule D4 Maintien.

Si un club possède deux équipes engagées en D4, elles seront dans des poules différentes en 1ère Phase.

Seule l'équipe la plus élevée hiérarchiquement pourra prétendre à la montée en D4 Accession, lors de la 1ère Phase.

Fin du Bureau Directeur à 15h30

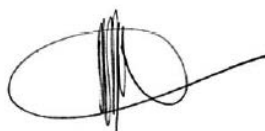
**Joël MESTRE**

Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'J' and 'M' with a long horizontal stroke extending to the right.

**Jérôme BOSCARI**

Président du District

A handwritten signature in black ink, featuring a large oval shape with a vertical line through the center and a horizontal stroke extending to the right.